

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 17 novembre, à 18 h 30, le Conseil municipal de la Commune de Ste Céronne-lès-Mortagne s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Raymonde LIZOT, Maire.

Membres présents : Mmes Raymonde LIZOT, Dominique RAGOT, Monique LEGENDRE, Martine LEROY, MM Marc SIMOEN, Alain GAMBER, Patrick BERNEZ, Gérard OLIVIER.

Membre absent excusé : Mme Dany GAUTIER (qui a donné pouvoir à Mme Raymonde LIZOT).

Membres absents : MM. Patrick BOISSEAU et David MAGNIERI.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2016.

Mme Martine LEROY a été nommée secrétaire de séance.

LE RAPPORT 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SIAEP DU HAUT PERCHE

Mme le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP du Haut Perche

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP du Haut Perche.

LE PARAMETRAGE DES FLUX PES RETOUR

Mme le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir le paramétrage des flux PES RETOUR proposé par CDC FAST, pour un montant de 110 € HT, soit 132 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTe l'acquisition du le paramétrage des flux PES RETOUR proposé par CDC FAST, situé 120/122 rue Réaumur – 75002 PARIS, pour un montant de 110 € HT, soit 132 € TTC.

DECIDE un transfert de crédits en investissement dépense de :

- - 150 € du compte 2188 (36) matériel informatique
- + 150 € au compte 2051.

Cette dépense sera imputée en investissement au compte 2051.

LE RENOUELEMENT DU CERTIFICAT CERTINOMIS

Mme le Maire demande au Conseil municipal de renouveler le certificat électronique pour la télétransmission des actes, proposé par la société Certinomis située 10 avenue Charles de Gaulle – 94673 CHARENTON LE PONT, pour un montant de 270 € HT, soit 324 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le renouvellement du certificat électronique, proposé par la société Certinomis située 10 avenue Charles de Gaulle – 94673 CHARENTON LE PONT, pour un montant de 270 € HT, soit 324 € TTC.

DECIDE un transfert de crédits en investissement dépense de :

- - 350 € du compte 2131 (op 41) (église)
- + 350 € au compte 2051.

Cette dépense sera imputée en investissement au compte 2051.

L'ETUDE COMPLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX PRIORITAIRES DE RESTAURATION DE L'EGLISE

Mme le Maire présente au Conseil municipal le devis de l'Architecte du patrimoine M MAFFRE pour l'étude complémentaire pour les travaux prioritaires de restauration de l'église. Le Conseil municipal demande que l'Architecte du patrimoine fasse faire un deuxième devis pour les sondages des sablières. Le sujet sera présenté lors d'une prochaine réunion.

Questions diverses :

- Marc SIMOEN indique que Mme LEGOUX entreprendra les travaux de restauration des peintures murales en mars prochain.
- Mme LIZOT informe les conseillers de la soirée beaujolais de St Hilaire le Châtel.
- Alain GAMBER demande des nouvelles pour l'éclairage extérieur de l'église. Marc SIMOEN lui répond que la DRAC a suggéré de faire un éclairage intérieur pour éviter de creuser dans le sol et qu'il faut y réfléchir.
- Gérard OLIVIER indique qu'il manque un panneau pour indiquer le carrefour de la Hardonnière sur la route qui vient de Soligny.

La séance a été levée à 20 h 30